

Licence professionnelle métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens (en alternance)

Mention : Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens

Domaine : Droit - Economie - Gestion

Informations générales

Niveau de recrutement

Bac + 2

Conditions d'admission

Durée de la formation

1 an

Lieu(x) de formation

Lyon

Stages

Non

Accessible en

Formation initiale

Formation continue

Formation en alternance

Formation en apprentissage

PRÉSENTATION

Licence professionnelle métiers de l'immobilier Gestion et administration de biens (métiers de la location, de la gestion locative et de la copropriété du secteur privé)

Objectifs

L'objectif de cette licence est d'assurer la formation des administrateurs de biens du secteur privé. Ce professionnel gère des biens immobiliers en copropriété ou locatifs pour le compte de particuliers, de sociétés foncières et de manière plus générale d'une entreprise.

Spécificités

La licence est articulée en huit unités alternant fondamentaux du droit et de la fiscalité, fondamentaux de gestion, fondamentaux du management et de la comptabilité, fondamentaux du marketing, fondamentaux techniques et les fondamentaux professionnels.

Les thèmes sont toujours étudiés à partir de mise en situation avec pour objectifs pédagogiques que l'étudiant soit en capacité :

d'identifier les problématiques ;

de lire les documents nécessaires à la meilleure appréhension possible de la situation ;

d'apporter une réponse témoignant de sa maîtrise des fondamentaux et d'une possibilité d'approfondissement.

Les étudiants bénéficient par ailleurs d'un accompagnement tout au long de l'année par un tuteur universitaire.

ADMISSION

Publics

Niveau de recrutement : Bac + 2

Formation(s) requise(s)

Cette licence professionnelle est accessible à des candidats titulaires d'un BAC+2 et principalement pour les titulaires d'une :

Licence 2 en droit ou en gestion (DEUG)...

DUT carrières juridiques, DUT GEA...

BTS, en particulier BTS Professions immobilières...

En formation continue

en alternance avec contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation

cette formation peut également se faire à distance selon des modalités pédagogiques particulières

Conditions d'admission

Filière sélective : Les candidats sont soumis à un examen de leur dossier par la commission pédagogique. La sélection s'effectue en deux temps : examen des dossiers universitaires, puis entretien avec un jury composé d'enseignants et de professionnels.

L'inscription n'est définitive qu'à la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

Inscription

Retrouvez également le dossier de candidature sur le site de l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier :

idpi.univ-lyon3.fr, à partir du mois de mars.

PROGRAMME

En cours de validation : 2 jours à l'IDPI (lundi, mardi) – 543 h de cours

Le cours magistral consiste en un enseignement théorique à partir de mises en situation concrète.

Il est sanctionné par un partiel en fin de période. Les travaux dirigés sont des lieux d'apprentissage actifs à partir de dossiers. Ils sont aussi l'occasion de pratiquer une langue étrangère, l'anglais de l'immobilier étant imposé comme choix de langue.

L'étudiant est évalué en entreprises : trois fois dans l'année. La note est mise par le tuteur entreprise.

La gestion de projets consiste en l'accompagnement des alternants à leur développement personnel et professionnel par la méthode ADVP (activation du développement vocationnel et personnel). L'enseignante a été formée à cette méthode innovante canadienne par l'association Trouver-Créer, grâce au soutien de Forma Sup Ain Rhône Loire.

Le rapport-mémoire, quant à lui, comprend deux parties : une partie d'analyse des missions confiées et une analyse approfondie sur un sujet en lien avec les missions confiées. Véritable carte de visite pour le professionnel, le sujet de mémoire permet d'avancer sur le projet professionnel de l'alternant. Le rapport écrit est évalué par le tuteur universitaire. La soutenance orale est évaluée par le tuteur entreprise et le tuteur universitaire lors d'une soutenance organisée à l'Université.

Rythme

Etudes / Alternance

La formation est annuelle, débutant le 1er septembre et s'achevant en septembre de l'année suivante.

Changement du rythme de l'alternance :
2 jours à l'Université (lundi-mardi) et 3 jours en entreprise (selon le fonctionnement de l'entreprise d'accueil, mercredi-jeudi-vendredi ou jeudi-vendredi-samedi)*

*en cours de validation par les instances universitaires

Licence Professionnelle Métiers de l'Immobilier : Gestion et Administration de Biens (Alternance)

SEMESTRE 5



SEMESTRE 6



Licence Professionnelle Métiers de l'Immobilier : Gestion et Administration de Biens (Alternance)

SEMESTRE 5



SEMESTRE 6



DÉBOUCHÉS

Année de sortie

Bac + 3

Débouchés professionnels

Les étudiants auront accès en sortie de diplôme aux divers métiers liés à la gestion immobilière, notamment :

Assistant de copropriété ou syndic junior

Assistant de gestion locatif ou gestionnaire locatif junior

Assistant spécialisé : service contentieux, service comptable...

La licence donne accès aux cartes professionnelles de gestion immobilière et de syndic.

CONTACTS

Renseignements

Responsable administrative : Florence BERNIGAUD

Secrétariat du diplôme - Renseignements :

Institut de Droit Patrimonial et Immobilier (IDPI)

15, quai Claude Bernard

Lyon 7e

Tél: 04 78 78 73 07

Mail : idpi@univ-lyon3.fr

Site Internet : idpi.univ-lyon3.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi : 10h à 12h - 14h à 16h30

Vendredi: 10h à 12h - fermé l'après-midi

Responsables pédagogiques

[Rias Nicolas](#)

Candidatures 2019-20

Période de candidature :

du 8 mars au 8 avril 2019

Portail de candidature :

<https://ecandidat.univ-lyon3.fr>

Changement du rythme de l'alternance

2 jours à l'Université

(lundi-mardi)

et

3 jours en entreprise

(selon le fonctionnement de l'entreprise d'accueil, mercredi-jeudi-vendredi ou jeudi-vendredi-samedi)

Ouverture de la plateforme de candidature

Candidature à la licence professionnelle métiers de l'immobilier Gestion et administration de biens (alternance) :

8 mars au 8 avril 2019